

OFFICE DES CEREALES
APPEL D'OFFRES N°11/2025
TUNEPS 20250611886
ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE

Dans le cadre du Projet d'Appui en Urgence à la Sécurité Alimentaire en Tunisie (PAUSAT) financé par la Banque Africaine de Développement, l'Office des Céréales lance Cet Appel d'Offres qui a pour objet l'achat d'équipements de laboratoire pour le compte de l'Agence de Vulgarisation et de la Formation Agricole.

Cet appel d'offres est composé de 3 lots distincts comme suit :

LOT N°	Equipements	Nbre d'article par lot	MOINTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE en dinars
1	Equipements et petit matériels	14	700
2	Equipements pédagogique d'analyse du sol	15	1500
3	Equipements pédagogique de traitement et d'analyse des semences	12	2000

Les soumissionnaires inscrits au système TUNEPS et qui sont intéressés à participer, sont invités à retirer le cahier des charges **gratuitement** auprès du Secrétariat Permanent des Commissions des Marchés de l'Office, 30 Rue Alain Savary Tunis **ou** du site www.tuneps.tn **ou** du site www.oc.com.tn.

Les offres doivent parvenir à l'Office des Céréales **exclusivement par le système TUNEPS**.

Seulement l'extrait de registre de commerce (l'original), les **cautions bancaires provisoire (original)**, doivent être présentés dans une enveloppe fermée, libellé au nom du Président Directeur Général de l'office des céréales 30 Rue Alain Savary BP N° 173 CEDEX 1002 Tunis, par voie postale et en recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, portant uniquement la mention suivante :

A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N°11/2025 :
ACQUISITION DES EQUIPEMENT LABORATOIRE

La date limite pour la réception des offres est fixée au **16 JUILLET 2025 à 10 H 00**.

La validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date qui suit la date limite de la réception des offres.

La séance d'ouverture des plis se tiendra, le **16 JUILLET 2025 à 11 H 00** à la salle de réunion au 1er étage au siège de l'Office des Céréales 30 rue Alain Savary, Tunis.

Les soumissionnaires qui ont présentés leurs offres ou leurs représentants (présentation d'une procuration signé de la part du soumissionnaire et de la carte d'identité nationale) peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

Toute offre parvenue au-delà de la date limite (journée et horaire) et/ou hors ligne et/ou ne contient pas le ou les cautions bancaires provisoires sera rejetée.